



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR

## AVIS PUBLIC

### Assemblée publique de consultation portant sur la révision du plan et des règlements d'urbanisme

---

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné en vertu des articles 109.3 et 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)* (RLRQ, c. A-19.1) :

**QUE** lors de la séance ordinaire du conseil du 10 mars 2026, le Conseil a adopté les projets de règlement suivants :

- Plan d'urbanisme numéro 287-2026;
- Règlement de zonage numéro 288-2026;
- Règlement sur les permis et certificats numéro 289-2026;
- Règlement de lotissement numéro 290-2026;
- Règlement de construction numéro 291-2026;
- Règlement des plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 292-2026;
- Règlement sur les dérogations mineures numéro 293-2026.

**QUE** ces projets de règlements visent à remplacer les règlements d'urbanisme présentement en vigueur depuis 2007, soit les règlements numéro 153 à 158;

**QUE** les projets de règlements s'appliquent à l'ensemble du territoire de la Municipalité;

**QU'**en vertu de l'article 123 de la *LAU*, les projets de règlements ne sont pas des règlements susceptibles d'approbation référendaire;

**QUE** le Règlement de zonage numéro 288-2026 devra être approuvé par les personnes habiles à voter;

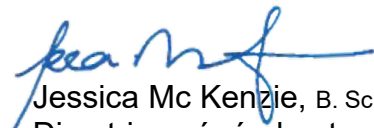
**QU'**en vertu des articles 109.2 et 125 de la *LAU*, une **assemblée publique de consultation** sur lesdits projets de règlement se tiendra le **jeudi, 10 juin 2026 à 19 h** au Centre socioculturel situé au 808, route Principale;

**QU'**au cours de cette assemblée, le contenu des projets de règlement sera expliqué et les personnes qui désirent s'exprimer sur les projets de règlement seront entendues;

**QUE** lesdits projets de règlement sont disponibles pour consultation au bureau municipal durant les heures d'ouverture (lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30), ainsi que sur le site Internet de la Municipalité : <https://tressaintredempteur.ca/services-aux-citoyens/reglements/>

**QU'**en vertu de l'article 109.3 de la *LAU*, le résumé du projet de Plan d'urbanisme peut être consulté dans l'avis public disponible sur le site Internet : <https://tressaintredempteur.ca/administration-municipale/proces-verbaux-ordres-du-jour-et-avis-publics/avis-publics/>

Donné à Très-Saint-Rédempteur, ce 13 mai 2026.



Jessica Mc Kenzie, B. Sc. Urb.  
Directrice générale et greffière-trésorière